

## PAYS DE SAVOIE

Miss Prestige est Annécienne, sa 2<sup>e</sup> dauphine est Savoyarde

» Pour la première fois, l'élection de Miss Prestige Pays de Savoie a eu lieu à Annecy, à l'Impérial Palace. Mercredi soir, huit demoiselles ont osé le grand saut : défiler en robes de mariée, de cocktail et en maillots de bain. Le jury, présidé par Christiane Lillio, Miss France 1968, et le public, ont couronné l'Annécienne Victoire Pajot, étudiante en communication dans une école privée. Sa première dauphine est Léana Dutruel, d'Amphion-les-Bains, et la deuxième dauphine Aurélia Nivon, de Méry.



## VOUS Y ÉTIEZ

## Envoyez-nous les photos de la Savoie que vous aimez

» Vous assistez, cette semaine, à un événement qui vous marque (spectacle, fête, rencontre sportive, phénomène météorologique...), vous aimez la Savoie (son patrimoine culturel, ses paysages) et vous avez envie de le faire partager. Envoyez-nous une photo, de vous ou de l'événement, à cette adresse [LDLsaveo@ledauphine.com](mailto:LDLsaveo@ledauphine.com) et nous publierons les meilleures dans nos éditions du dimanche.

**COULEURS**  
DES DÈREVS

**PEINTURE  
REVÊTEMENT  
DÉCORATION  
TISSUS/VOILAGES**

**ARTE** RESSOURCE  
Marchand de Couleurs & Décoration DESIGNERS GUILD

VENTE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS  
SHOWROOM 2, route de l'aéroport VOGLANS 04 79 34 21 70  
[www.couleursderev.fr](http://www.couleursderev.fr)

## VOTRE RÉGION

SAVOIE | Alors que la nouvelle campagne de sensibilisation nationale vient d'être lancée

## Les violences conjugales dans le collimateur de la justice

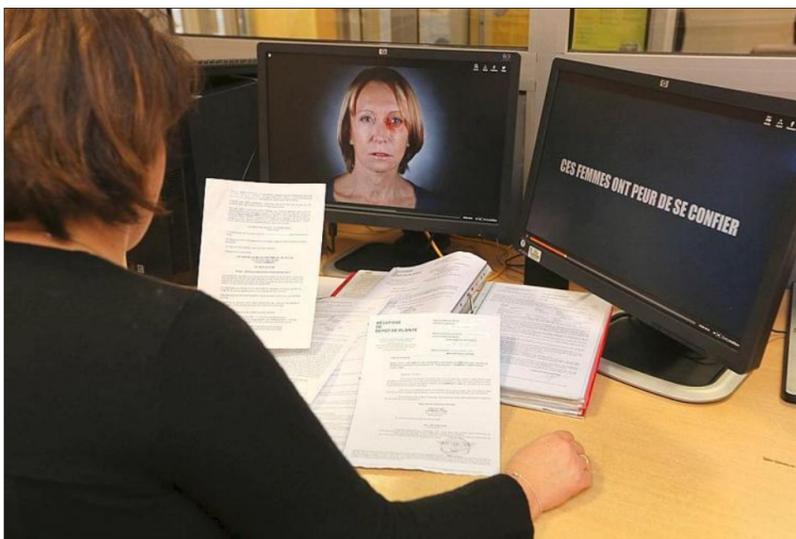
« On sait qu'en déposant plainte, on va détruire notre famille »

Delphine\* a honte quand elle explique qu'elle a mis près de six ans pour se rendre à la gendarmerie. Son histoire, comme elle la résume elle-même, c'est celle « d'une famille comme les autres qui avait tout pour être heureuse, un schéma classique et qui malheureusement a basculé ».

Delphine a subi les coups de son mari pendant des années. « Des baffes, des coups dans le dos. Un jour, il m'a tiré par les cheveux dans les escaliers. » Ce mécanisme qui conduit à se taire, à ne rien faire, elle le connaît très bien. « J'ai eu honte. C'est un homme que j'avais aimé, avec qui j'ai eu des enfants. Je croyais toujours que les choses allaient s'arranger. Qu'il allait tenir parole quand il disait que ça n'arriverait plus. »

## « En espérant que mon témoignage décidera d'autres femmes »

Et puis un jour, Delphine a compris que son mari ne changerait peut-être pas. « J'ai accouché d'une de



Delphine a mis des années avant de se décider à ne plus subir les violences de son mari. Photo Le DL/Thierry GUILLOT

nos filles après qu'il m'a frappé. » Ce n'est pourtant que des années plus tard qu'elle se décidera enfin à pousser la porte de la gendarmerie. « Pour une simple main courante au début. » La mère de famille décide

alors d'entamer une procédure de divorce et c'est son avocate qui s'est montrée sans concession. « Elle m'a dit : "Maintenant vous déposerez une plainte, sinon j'avertis les services sociaux pour que vos enfants soient

placés". » Un électrochoc pour Delphine qui décide alors de faire constater ses blessures par des certificats médicaux et de prendre contact avec une association de protection des femmes battues.

Son mari fera finalement l'objet d'un rappel à la loi.

Au-delà de la campagne de pub lancée en ce moment pour sensibiliser les victimes, la mère de famille aimerait aussi « que l'accueil soit plus chaleureux quand on vient déposer plainte. Au début, on ne m'a pas prise au sérieux. Pourtant ça m'avait coûté d'y aller car on sait qu'en déposant plainte, on va détruire notre famille ».

Delphine n'est toujours pas divorcée. Une procédure qui dure et qu'elle impute à son mari : « Mon avocate estime que c'est encore un moyen d'exercer des violences, de conserver une emprise ».

Son dossier, avec ses plaintes, ses certificats médicaux, elle le conserve précieusement. Pour se rappeler que son quotidien n'était définitivement pas normal avant. « Et en espérant que mon témoignage décidera d'autres femmes. »

Stéphan DUDZINSKI

\* Le prénom a été changé

400 appels par an



Depuis un an, SOS femmes violences dispose d'un appartement, 560 chemin de la Cassine. Là, les femmes peuvent échanger en toute discrétion. Photo Le DL/Thierry GUILLOT

Rattachée à la Fédération nationale solidarité femmes, l'association SOS femmes violences est la seule structure de ce type dans le département. Créée en 1977, l'association dont le siège est à Chambéry fait figure également de pionnière dans ce domaine. Mais depuis un an seulement, SOS femmes violences dispose de vrais locaux où celles qui sont victimes de violences conjugales peuvent demander de l'aide en toute discrétion.

## Des victimes de tous âges et de tous milieux sociaux

Une permanence téléphonique est aussi à leur disposition. « En Savoie, nous recevons 400 appels par an », relève Sylvie Rest, présidente de l'association. Des appels relayés par un numéro national, créé le 1<sup>er</sup> janvier dernier. « À ce jour, le "3929" a déjà reçu 60 000 appels, c'est énorme », précise Sylvie Rest.

Qui sont ces femmes que l'on n'appelle plus "battues" mais victimes de violences conjugales, les violences pouvant être aussi psycholo-

giques et économiques ? « Elles viennent de tous les milieux sociaux, y compris aisés. » Cette année, nous avons aidé les compagnes d'un éducateur spécialisé, d'un gendarme, d'un psychologue... Les femmes que l'on suit ont de 17 à 74 ans ! ». L'association, dont la permanence téléphonique est ouverte la semaine de 12 h à 16 h, enregistre un surcroît d'activité le vendredi et le lundi : « C'est l'angoisse du week-end qui arrive et les conséquences d'un week-end violent. » La recrudescence des violences se remarque aussi les soirs de matchs : « Si l'équipe vénérée de monsieur a le malheur de perdre, il se défoule », assène Sylvie Rest, ajoutant que l'alcool est souvent présent mais pas forcément.

SOS femmes violences dispose de deux appartements d'urgence en Savoie dont les adresses sont tenues secrètes. Elle dispose également de permanences à Albertville et dans l'Avant-pays savoyard. Une antenne à Aix-les-Bains devrait ouvrir en début d'année.

Sylviane GARCIN

« C'est l'une des priorités de notre politique pénale »



Le parquet de Chambéry mène un projet de stage de citoyenneté en partenariat avec l'Arsavi 73, pour les conjoints violents. Le DUS/D.

Le procureur de la République de Chambéry, Thierry Dran, est très clair sur le sujet des violences conjugales et des femmes battues : « Nous apportons aujourd'hui une réponse pénale à tous les faits ». Porter des coups à son conjoint est une circonstance aggravante du délit. La loi a même étendu cette circonstance aggravante aux ex-conjoints.

Le parquet de Chambéry mène actuellement un pro-

jet de "stage de citoyenneté" en partenariat avec l'Arsavi 73 (Association d'aide aux victimes) : « pour la prise en charge des conjoints violents ». Le procureur de la République parle volontairement de conjoint et pas de mari car même si le chiffre est infime, les victimes sont aussi masculines.

Pour Thierry Dran, s'il y a 10 ans certaines femmes n'étaient pas prises au sérieux lorsqu'elles voulaient déposer plainte, « ça n'est

plus vrai aujourd'hui, nous apportons près de 90 % de saisine rapide à la question. Et les violences conjugales sont les principaux cas de comparution immédiate avec les dossiers de stupéfiants ».

Et ça n'est pas une surprise mais ce fléau touche tous les milieux sociaux. Et c'est souvent dans les milieux sociaux favorisés que l'on observe une réticence à déposer plainte.

S.D.

537655100

**T+**  
**TISSOT**  
MONTRES SUISSES DEPUIS 1853

TISSOT COLLECTION  
COUTURIER

[TISSOTSHOP.COM](http://TISSOTSHOP.COM)

\*NOËL

**T+** **Christmas**